

Nouméa, le 19 juillet 2018

Direction de
l'Environnement

Service des installations
classées, des impacts
environnementaux et
des déchets

Bureau des ICPE

6 route des Artifices -
Moselle
BP L1
98849 Nouméa Cedex

Téléphone :
20 30 40

Télécopie :
20 30 06

Courriel :
denv.contact@province-
sud.nc

N°19037-2018/2-
REP/DENV

RECEPISSE

de déclaration de cessation d'activité d'une installation classée

Le président de l'assemblée de la province Sud,

soussigné, **CERTIFIE** avoir reçu de Monsieur André MAZURIER, en date du 05 juillet 2018, la déclaration de cessation d'activité de son élevage de porcs, sur la commune de Bourail, arrêtée depuis le 1^{er} janvier 2017.

Le présent récépissé de déclaration de cessation d'activité est délivré en application des dispositions de l'article n° 415-10 du code de l'environnement de la province Sud. De plus conformément à l'article 415-9 de ce même code, l'exploitant devra remettre le site dans un état tel qu'il ne puisse porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article 412-1 et qu'un usage futur du terrain puisse être envisagé.

Le présent récépissé de déclaration annule toute déclaration antérieure, et notamment celle visée par l'arrêté de prescriptions techniques n°2094-2012/ARR/DENV du 17 décembre 2012.

Pour le Président et par délégation
Le directeur de l'environnement

Jean-Marie LAFOND